

**Commune de MEYLAN**  
**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES**  
**NATURELS PRÉVISIBLES**  
**ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE**

**Légende :**

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
	<b>Zones d'interdictions</b>
	<b>Zones de projet possible sous maîtrise collective</b>
	<b>Zones de contraintes faibles</b>
	<b>Zones sans contrainte spécifique</b>

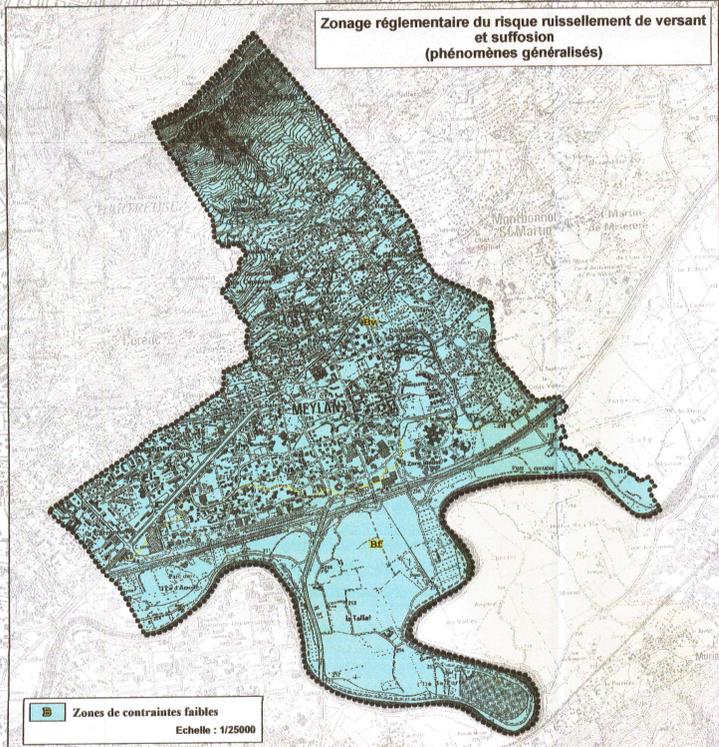
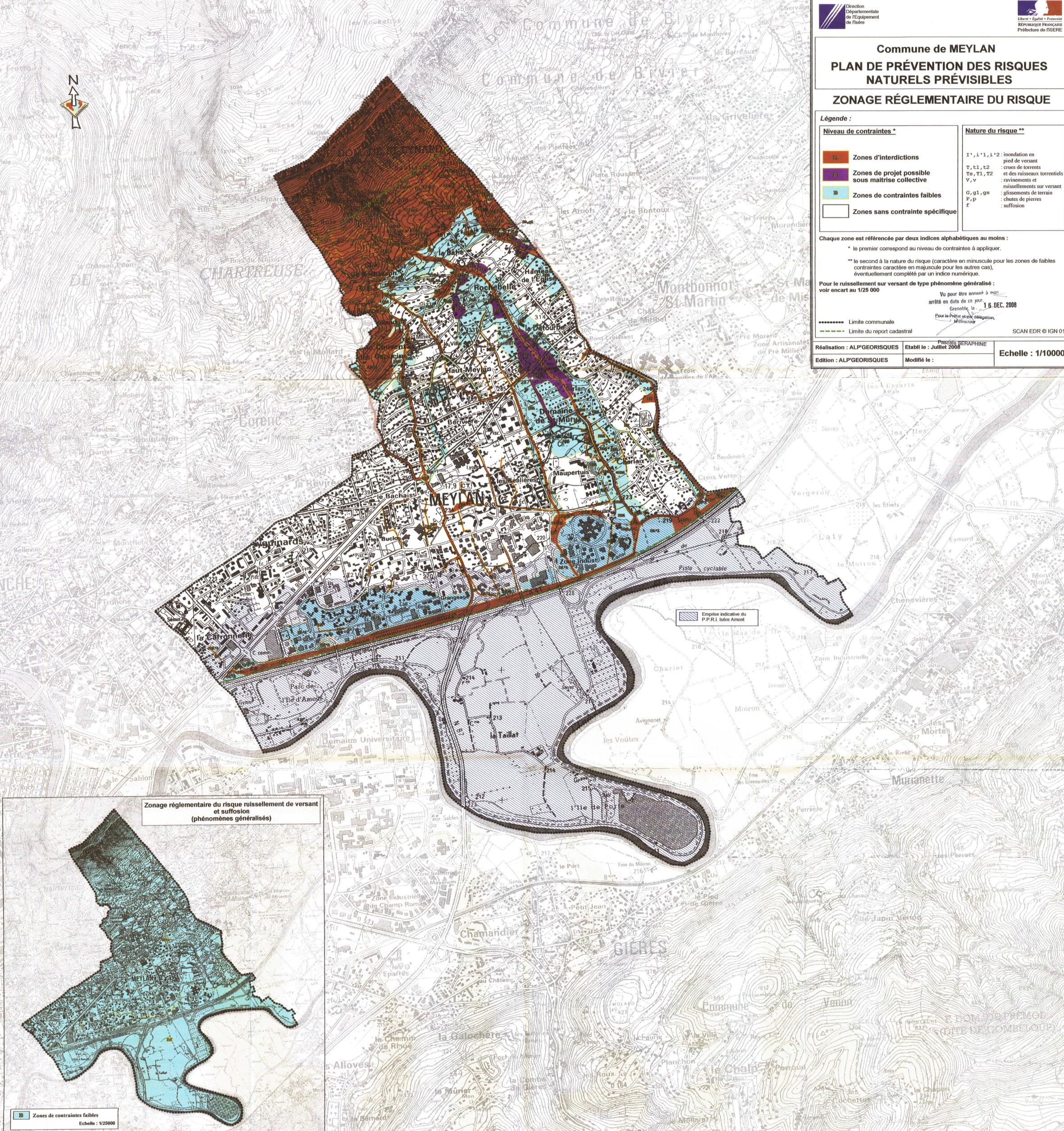
  

I', i', i', i'2	: inondation en pied de versant
T, t1, t2	: crues de torrents
Ts, T1, T2	: et des ruisseaux torrentiels
V, v	: ravinements et ruissellements sur versant
G, g1, g2	: glissements de terrain
F, p	: chutes de pierres
E	: suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :  
\* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.  
\*\* le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25 000  
Vu pour être annexé à m.p.r.  
arrêté en date de ce jour.  
Grenoble, le 16 DEC. 2008  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur

Réalisation : ALP'GEORISQUES  
Edition : ALP'GEORISQUES  
Etabli le : Juillet 2008  
Modifié le :  
Echelle : 1/10000



Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Amont